

Michel Vergne

Le jeu de la loi

Exercices de traduction juridique
Italien–Français

Préface de
Mirella Conenna



Copyright © MMVIII
ARACNE editrice S.r.l.

www.aracneeditrice.it
info@aracneeditrice.it

via Raffaele Garofalo, 133 a/b
00173 Roma
(06) 93781065

ISBN 978-88-548-2229-0

Tous droits réservés.

I^{ère} édition: décembre 2008

Index

- 7 *Préface*
- 9 **Les règles du jeu**
- 17 **Traductions en regard**
- 165 **100 phrases à traduire**
- 181 **Le tablier du jeu**
- 185 **Sources du corpus**
- 191 *Lexique Italien-Français*
- 203 *Lexique Français-Italien*
- 215 *Références bibliographiques*

Préface

Depuis que les hasards académiques m'ont amenée à m'occuper de français juridique, les journaux, les infos à la radio et à la télé, débordent de procureurs, de procès, de plaintes et tutti quanti ! Je vois des tribunaux partout, parfois même de grande instance... Connaître c'est reconnaître, on le sait bien. Certes, auparavant, en Italie et en France, j'entendais aussi parler d'avocats et de juges, mais mon écoute sans doute filtrait ces mots, ne gardait de l'attention que pour les faits relatés : des « affaires », des scandales, des enlèvements, etc. Seul le contenu m'arrêtait. Les mots techniques étaient gommés. Il a fallu qu'arrive la réforme récente des universités avec les nouveaux cursus, pour que ces mots prennent du relief et posent incessamment des questions de bilinguisme.

Autrement dit, je suis entrée dans l'univers de la traduction juridique, me confrontant avec les nombreux problèmes théoriques qu'elle pose. Et c'est maintenant pour moi un plaisir de présenter ce livre de Michel Vergne qui se veut avant tout un outil pour la pratique.

C'est un principe pédagogique très ancien et toujours efficace, joindre l'utile à l'agréable, qui inspire cet ouvrage consacré à la traduction juridique italien-français, prenant l'italien comme langue de départ et destiné surtout à des étudiants de FLE. La tâche n'est pas simple et frôle le défi : amuser des étudiants en leur proposant des exercices de thème issus d'un domaine sérieux voire grave, comme l'est la jurisprudence. Pour y parvenir, Michel Vergne a eu l'idée de puiser dans une source particulière, la presse, un champ qu'il a par ailleurs déjà labouré dans sa thèse de doctorat¹. Retrouver des sujets judiciai-

¹ M. Vergne, *La collaboration d'Oreste Del Buono à La Stampa (1990-1995)*, Thèse de Doctorat, Université Jean Monnet - Saint-Étienne, 2005.

res dans des articles de journaux, offre l'avantage d'une certaine facilité, car la priorité donnée à la divulgation adoucit les aspérités du jargon. Par une allusion « musicale », on pourrait résumer son approche en parlant d'un *tecnico ma non troppo*...

Le parallèle ludique avec le jeu de l'oie, inspiré par l'assonance avec le mot évocateur du domaine traité, *loi*, met en évidence l'effet recherché pour la situation d'apprentissage. Du jeu de mots aux jeux de transformation des mots d'une langue à l'autre, par la traduction. Les parcours suggérés, base même du jeu de l'oie, permettent de dynamiser les exercices lexicaux, et sont justifiés car ils font surgir le côté « polar » de la matière, tout en tenant pleinement compte des références au monde de la justice.

L'ouvrage garde les caractéristiques fondamentales d'un recueil de traductions et comprend un ensemble raisonné de phrases avec leur version française : comme dans les jeux, on peut ainsi vérifier si on a trouvé la bonne réponse. L'aspect didactique l'emporte au niveau du deuxième groupe de phrases proposées, cette fois sans traduction, et donc avec un degré de difficulté plus élevé.

En suivant les chemins du *Jeu de la loi*, on découvrira quelques mystères dans les équivalences entre mots de la justice de l'italien au français : on gagnera, grâce à la transparence d'*avocat* et de *procureur* ; on devra s'incliner devant l'opacité de *bâtonnier* ; on sera peut-être pénalisé par l'ambiguïté de *parquet*. Bref, on pourra apprendre à traduire. Les dés en sont jetés.

Mirella Conenna

Les règles du jeu

Le jeu de la loi s'adresse à tous ceux qui sont amenés à utiliser le français juridique dans un contexte scolaire, universitaire ou professionnel et qui souhaitent améliorer leurs compétences en traduction. Cet ouvrage réunit 500 phrases en italien avec leurs traductions françaises en regard, 100 phrases d'exercices ainsi qu'un lexique technique bilingue¹. Pour garder une dimension ludique à l'apprentissage de la traduction juridique, nous proposons un jeu de l'oie revu et corrigé en *jeu de la loi*.

1. Jeux et plaisirs de la traduction

En partant de l'hypothèse que traduire est un jeu, nous verrons quelles en sont les conséquences sur un apprentissage de la traduction technique, en l'occurrence de la traduction juridique.

En premier lieu, il ne faut jamais perdre de vue ce sentiment de plaisir que nous avons tous éprouvé un jour ou l'autre en traduisant. Si l'enseignant est à même de le transmettre lors des premières rencontres, le cours de traduction deviendra un moment agréable. On regrettera, en effet, les présentations de cours qui ne portent que sur le côté utilitaire de la traduction ou celles qui omettent toute introduction sous prétexte que le seul objectif du cours est l'apprentissage de la traduction. Certes, il ne s'agit pas ici de faire le procès des enseignants de traduction, car nous avons tous péché, notre but est avant tout celui de rappeler qu'il est préférable pour le bon déroulement du cours, de porter l'attention sur les « délectations » de la traduction : la recherche du bon mot, le respect du style et de la syntaxe, la lecture de

¹ Cet ouvrage privilégie la traduction de l'italien vers le français mais certes rien n'empêche au lecteur francophone de l'utiliser dans le sens inverse en consultant aussi le lexique Français-Italien.

textes annexes dans les langues de départ et d'arrivée, les travaux qui ne paraissent pas encore dans les dictionnaires bilingues ; en d'autres termes toutes ces activités qui gravitent autour de l'acte de traduction seront autant d'occasions pour stimuler les apprenants. Il peut s'agir d'un jeu au cours duquel chacun devra faire preuve d'ingéniosité et de créativité pour surmonter les embûches du parcours traductif.

En second lieu, pour bien jouer et s'assurer la victoire, il faudra lire attentivement les règles du jeu afin de les connaître dans les moindres détails et savoir également s'adapter à des variations de « règlement ». Une règle primordiale porte sur la maîtrise de la langue dans laquelle ou de laquelle on traduit. Les erreurs de morphosyntaxe seront relevées systématiquement et pénaliseront les apprenants traducteurs parce que l'on part du principe que chacun possède un niveau de langue déjà avancé. Cependant il est nécessaire de distinguer selon le classement traditionnel le thème de la version. Dans le cas présent nous nous intéresserons exclusivement au thème, c'est-à-dire, la traduction de la langue maternelle à la langue étrangère : un exercice difficile et artificiel – les traducteurs professionnels ne traduisent que de la langue étrangère à la langue maternelle –. Toutefois, le thème reste un moment privilégié pour une réflexion sur la langue et pour un approfondissement des notions grammaticales spécifiques, qui n'ont peut-être pas été vues lors de l'enseignement de la langue avec une approche communicative. Là aussi, le jeu consistera à éviter les nombreux pièges grammaticaux des textes et des phrases à traduire. Une autre règle du jeu que nous retiendrons porte sur la précision du lexique ; en effet, plus la traduction est technique et plus les termes à employer doivent être rigoureusement vérifiés dans les dictionnaires, les bases lexicales ou les textes traitant du même sujet.

Enfin, considérer la traduction comme un jeu implique aussi qu'il y ait une confrontation entre les différentes équipes ou individualités. L'enseignant encouragera la création de groupes dans la classe pour ensuite comparer les traductions, ou il essaiera de rassembler ceux qui ont traduit de la même façon afin que naisse un débat autour des différentes possibilités. Néan-

moins, s'il doit laisser aux apprenants un temps de parole assez long afin que chacun puisse s'exprimer, il interviendra également pour trancher les litiges et mettre en avant ce qui est bien, moins bien ou mal traduit. Ses décisions sur un mot, une tournure, une expression permettront à chaque fois d'établir qui est le gagnant et le perdant des confrontations. Un jeu a besoin de cette distinction gagnant/perdant ou d'un classement premier/deuxième pour qu'il existe une véritable émulation entre les participants. L'enseignant, pour dynamiser son cours, ne devra pas hésiter à désigner des vainqueurs et des vaincus de la traduction.

2. Les difficultés de la traduction juridique

A partir de l'exemple suivant nous verrons quelles sont les principales difficultés auxquelles se heurte le traducteur/apprenant lorsqu'il doit entreprendre la traduction d'un texte juridique.

Imaginons qu'il ait à traduire l'expression italienne *giudice di pace* : le traducteur en herbe n'ayant peut-être pas encore l'habitude d'utiliser les dictionnaires techniques, trouvera dans un dictionnaire bilingue général *juge de paix*². Pour une confirmation ultérieure, il vérifiera également sur le site web du ministère de la justice italien, qui propose une version française de son glossaire³, et conclura que *giudice di pace* se traduit par *juge de paix*. Cependant, cette traduction qui semble faire l'unanimité correspond-elle à une traduction fiable ?

Tout d'abord, force est de constater que le *juge de paix* recouvre différentes fonctions suivant le pays concerné et la période envisagée. Lorsque l'on traduit *giudice di pace* en français par *juge de paix* se réfère-t-on à cette juridiction mise en place par les Constituants au lendemain de l'Ancien Régime et qui a

² Par exemple, dans le dictionnaire *DIF*, Torino, Paravia Bruno Mondadori, 2003, s.v. *giudice*.

³ www.giustizia.it (consulté le 7/7/08).

perduré jusqu'en 1958 ? Dans ce cas, pourquoi opter pour une traduction se référant à une fonction qui n'est plus en usage et qui correspond à l'actuel *juge d'instance* ?

Ou bien, autre hypothèse, le mot composé *juge de paix* est à interpréter selon le droit belge qui le définit comme un « juge de conciliation qui s'occupe des petites affaires » comme les problèmes de voisinage, de divorce ou de servitude de passage.

Ou encore, dernière interprétation, il s'agit du *juge de paix* suisse qui peut également juger les violations des mises à ban.

Au-delà des hypothèses que nous avons formulées précédemment une évidence apparaît : *giudice di pace* n'a pas été traduit en pensant aux contenus sémantiques de *juge de paix* dans les autres langues, mais a été traduit littéralement⁴. Cette tendance au mot à mot se justifie parfois comme une solution de facilité pour le traducteur, qui n'a pas forcément les compétences et les outils pour comparer les deux systèmes juridiques, d'autres fois le recours à la traduction littérale lui permet de créer un concept juridique qui n'existait pas dans la langue d'arrivée ; dans ce dernier cas on serait tenté de laisser le mot dans la langue d'origine⁵.

Dans cette optique, suivons les conseils de Lucie Lauzière : « Ainsi, pour assurer l'équivalence exacte d'une terminologie juridique, il faut s'assurer non seulement de la correspondance des deux langues mais aussi de la correspondance des deux systèmes juridiques auxquels les termes étudiés appartiennent respectivement⁶ ».

⁴ A ce propos nous remarquerons que le dictionnaire *Garzanti* [1998], s.v. *giudice* donne deux possibilités, l'une littérale, *juge de paix*, l'autre sémantique, équivalente du point de vue de la « fonction », *juge d'instance*.

⁵ Lucie Lauzière choisit également de laisser certains termes dans la langue de départ concernant la traduction de l'anglais au français dans le contexte canadien. Par exemple, elle préfère laisser *mortgage* dans le texte français au lieu de le traduire par *hypothèque* se justifiant ainsi : « Cette solution, au moins, offre l'avantage d'assurer le parallélisme juridique et linguistique et, encore une fois, d'éviter toute confusion entre une institution de droit civil et une autre de la Common Law ». L. Lauzière, *Un vocabulaire juridique bilingue canadien* in « Meta », XXIV, n°1, 1979, pp. 109-114.

⁶ *Ibid*, p. 111.

Nous ferons nôtre cette remarque parce qu'elle est à la base d'une bonne traduction juridique. Cependant, nous attirerons l'attention du traducteur apprenant sur un autre point important : il faut, en effet, avant même de traduire, se demander à qui est destinée la traduction. Prenons ces deux exemples extrêmes : s'il s'agit d'un texte juridique qui fait foi et qui devra être interprété par des spécialistes, on sera davantage tenté de rester proche du texte pour ne pas modifier le sens, s'il s'agit d'un article de journal destiné à un grand public, on donnera la priorité à la recherche de concepts, d'institutions, de fonctions qui existent déjà dans le système juridique d'arrivée, quitte à commettre quelquefois de petites inexactitudes pour mieux se faire comprendre.

Pour des raisons didactiques, ce manuel a adopté une ligne médiane où l'on essaie de concilier les trois règles évoquées précédemment. À savoir : la correspondance des langues, la correspondance des systèmes juridiques et la compréhension par le plus grand nombre. Comme tout compromis, il faut parfois renoncer à certaines bonnes idées qui avantageraient plus une partie que l'autre, mais comme nous l'avons déjà dit : c'est le jeu.

3. Comment jouer ?

Nous proposons aux lecteurs de jouer à partir des phrases du chapitre « Traductions en regard ». Le jeu n'est pas nouveau puisqu'il s'agit du jeu de l'oie revisité en « jeu de la loi ». Néanmoins, il nous a semblé intéressant de partir de ce jeu connu en Europe dès le XVI^e siècle et dont la première mention est italienne (1580 à la cour des Médicis à Florence), parce qu'il appartient, à l'instar de la traduction, à une longue tradition qui se perd dans la nuit des temps. Inventé pendant la guerre de Troie, comme le veut la légende, on le retrouve aussi dans les tombes égyptiennes ; en d'autres termes, ce jeu a franchi les

siècles en gardant en lui la symbolique du parcours initiatique des héros antiques⁷.

Nous souhaitons ici refaire ce parcours non pas en nous laissant guider par une destinée hasardeuse comme celle des dés, mais en étant maître de notre destin grâce aux phrases à traduire qui serviront à l'attribution des points. Chaque phrase représentera un capital de six points qui diminuera suivant le nombre d'erreurs commises. Observons dans le détail comment se déroulera une « partie de traduction » entre deux joueurs :

- 1- avant de commencer la partie, chacun choisit un parcours (voir ci-dessous). Vous avez deux possibilités : la première concerne les personnes qui ont un lien avec la justice ; la seconde regarde davantage les institutions liées à la justice;
- 2- décidez avec votre adversaire du temps dont dispose chaque joueur pour lire les phrases de son propre parcours et pour en étudier la traduction. Les joueurs confirmés commenceront directement en sautant cette phase préliminaire;
- 3- commencez la partie après avoir fait une photocopie au format A3 du tablier de jeu de la page 180. Le joueur qui commencera, lira à haute voix la phrase en italien et devra ensuite la traduire en français sans en regarder la traduction. L'adversaire quant à lui, vérifiera la bonne réponse. Chaque phrase représente un capital de six points et toute erreur jugée comme telle par l'adversaire est décomptée de ce capital. Un joueur qui fait 2 erreurs a 4 points et avancera son pion de 4 cases ; 7 erreurs correspond à -1 et le joueur reculera d'une case. À chaque phrase on changera de joueur. Il est permis d'établir des variantes dans le décompte des points. Par exemple, les joueurs peuvent se mettre d'accord en début de partie pour pénaliser une erreur de conjugaison ou une er-

⁷ R.-J. Thibaud, *Le jeu de l'oie : pratique d'un labyrinthe initiatique et divinatoire*, Paris, Ed. Devry, 1995, 184 p.

- reur de lexique, si l'on travaille sur l'acquisition du lexique technique, par -2;
- 4- pour gagner, il faut arriver sur la case 63 : le jardin de l'oie;
 - 5- cases particulières⁸ : N°6 « le médiateur vous aide » [le pont]. Le joueur peut rejouer. N°19 « la garde à vue » [l'auberge]. Le joueur passe son tour. N°31 « le repentir » [le puits]. Le joueur attend un tour. N°42 « problèmes administratifs » [le labyrinthe]. Le joueur va à la case n°37. N°52 « la prison ». Le joueur attend deux tours. N°58 « la guillotine » [la mort]. Le joueur retourne à la case départ.

Voici les différents parcours thématiques qui vous sont proposés ; il va de soi que vous pouvez en créer d'autres en vous référant à la partie lexique ou encore en suivant l'ordre des phrases présentées dans l'ouvrage.

Les acteurs de la justice

Avocats : 33, 42, 44, 54, 61, 96, 112, 113, 129, 151, 153, 154, 197, 228, 232, 235, 281, 325, 330, 357, 360, 391, 397, 416, 441, 454, 455, 460, 493, 495, 504.

Carabiniers : 43, 47, 49, 280, 281, 284, 286, 287, 288, 289, 382, 383, 393, 400, 410, 432, 446, 464, 484, 488, 489, 500.

Enquêteurs : 55, 171, 176, 178, 194, 195, 244, 273, 276, 302, 304, 315, 321, 324, 339, 386, 388, 403, 406.

Forces de l'ordre : 171, 240, 407, 426, 464.

Prévenus : 42, 56, 151, 283, 344, 356.

Juges : 13, 14, 15, 27, 30, 36, 52, 86, 91, 92, 94, 227, 230, 245, 247, 329, 335, 348, 396, 408.

⁸ Nous signalons le numéro de la case particulière avec sa dénomination pour le présent jeu et entre crochets son correspondant symbolique dans le jeu de l'oie traditionnel.

Ministère public : 32, 39, 41, 52, 54, 134, 184, 231, 235, 245, 248, 262, 283, 313, 323, 345, 354, 373, 375, 396, 447, 472, 475, 494, 504.

Ministre de la justice : 32, 94, 120, 127, 134, 139, 145, 292.

Policiers : 24, 26, 31, 239, 257, 422, 423, 433, 443.

Prisonniers : 189, 190, 192, 231, 234, 257, 259, 260, 261, 266, 319, 332, 362, 363, 377, 473, 503, 504.

Procureurs : 21, 36, 77, 97, 247, 272, 303, 306, 309, 319, 466, 471, 472, 485.

Témoins : 89, 397, 398, 423, 464, 465, 469.

Les institutions

Cassation : 12, 13, 20, 28, 29, 30, 91, 112, 124, 125, 326, 341, 357, 415, 445, 457, 477, 478.

Conseil supérieur de la Magistrature : 119, 157, 158, 168, 381, 412.

Cour : 10, 20, 56, 172, 188, 193, 209, 219, 299, 348, 414, 428, 453.

Organisation judiciaire : 98, 100, 265, 311, 405, 413.

Parquet : 34, 35, 59, 121, 172, 175, 210, 263, 271, 284, 322, 330, 335, 354, 359, 362, 363, 367, 401, 426, 471, 474.

Parlement : 63, 156, 158, 159, 190, 241, 311.

Prison : 36, 53, 56, 70, 71, 111, 130, 132, 170, 247, 254, 256, 260, 267, 284, 287, 288, 314, 319, 331, 334, 377, 393, 394, 417, 420, 460, 485, 486.

Sénat : 80, 172, 265, 294, 336, 428, 448, 481.

Tribunaux : 21, 77, 141, 142, 182, 221, 319, 333, 470.

À présent que vous avez en main tous les éléments pour jouer au *Jeu de la loi*, que le meilleur gagne ! Mais attention, soyez patient, car il faut du temps pour apprendre à traduire. Comme le dit le proverbe : « A penna penna si péla l'òca » (Plume à plume, on plume l'oison⁹).

⁹ Proverbe recueilli et traduit en français par le sieur Julliani au XVII^e siècle, in M. Conenna, *Les proverbes divertissants*, Fasano/Paris, Schena/Nizet, 1990, p. 87.

Traductions en regard

1- Per perseguire questo obiettivo abbiamo messo a punto una « legge nazionale per il Mediterraneo » che, sul modello della legge 84/01 sui Balcani, possa diventare uno strumento di rilevante operatività per consolidare i rapporti con i Paesi che ci stanno dirimpetto.

2- Sono intervenuti 54 difensori civici su 67 eletti in Sicilia.

3- Con tale decisione – è stato affermato – si aprono prospettive nuove per la difesa civica siciliana in sintonia con i processi in atto di modernizzazione e democratizzazione della pubblica amministrazione regionale e locale.

4- L'art. 28 della legge 24 Novembre 1981 n. 689, richiamato espressamente dall'art. 208 del codice della strada, prevede che il diritto a riscuotere le somme per le violazioni amministrative, e quindi dovute anche per quelle stradali, si prescrive nel termine di cinque anni, dal giorno in cui è stata commessa la relativa violazione.

5- È chiaro che, prima della cartella esattoriale, è obbligatorio notificare la contravvenzione stradale, quando ovviamente non è stato possibile contestarla personalmente, e ciò entro il termine di 150 giorni del processo verbale di constatazione dell'infrazione.

6- La legge 36/94 (legge Galli) rappresenta un punto di partenza nella riorganizzazione dei servizi idrici e tenta di correggere l'eccessiva frammentazione del servizio idrico italiano.

7- La sentenza ha dichiarato che la clausola è volta ad aggirare la normativa speciale in materia bancaria (Testo Unico bancario), creando una vera e propria caparra penitenziale (una penale in caso di recesso).

1- Pour poursuivre cet objectif nous avons mis au point une « loi nationale pour la Méditerranée » qui, sur le modèle de la loi 84/01 sur les Balkans, peut devenir un instrument d'une grande fonctionnalité pour consolider les rapports avec les Pays qui sont en face de nous.

2- 54 médiateurs sur 67 élus en Sicile sont intervenus.

3- À la suite de cette décision – affirme-t-on – on entrevoit de nouvelles perspectives pour la médiation sicilienne en accord avec le processus actuel de modernisation et de démocratisation de l'administration publique régionale et locale.

4- L'art. 28 de la loi du 24 Novembre 1981 n. 689, rappelé expressément par l'art. 208 du code de la route, prévoit que le droit de percevoir les sommes pour les violations administratives, et donc également pour les infractions de la route, se prescrit au terme de cinq années, à partir du jour où la violation en question a été commise.

5- Il est clair que, avant le rappel de paiement, il est obligatoire de notifier la contravention de la route, quand évidemment il n'a pas été possible de la contester personnellement et cela dans un délai de 150 jours à partir du procès verbal de constatation d'infraction.

6- La loi 36/94 (loi Galli) constitue un point de départ dans la réorganisation des services des eaux et tente de corriger l'excessive fragmentation du service des eaux italien.

7- Le jugement a déclaré que la clause tend à contourner la réglementation d'exception en matière bancaire (Texte Unique bancaire), créant une véritable caution judiciaire (une amende en cas de dédit).

8- L'art. 9 della L. n. 192 del 1998 – modificato dall'art. 11 della L. n. 57/01 – ha introdotto nell'ordinamento giuridico una disposizione di legge, idonea a determinare una rivoluzione nei rapporti fra imprese, e più precisamente in relazione all'aspetto della libertà di concorrenza e delle regole di comportamento tra soggetti imprenditoriali.

9- Da qualche tempo, una nuova tipologia di danno è stata creata dalla giurisprudenza ed anche dalla dottrina : è il cosiddetto danno esistenziale.

10- Riferendoci alla definizione datane dalla corte d'appello di Milano, sez. II, 29.1.2003, possiamo riconoscere il danno esistenziale come la « lesione della personalità del soggetto nel suo modo d'essere, sia personale sia sociale, che si sostanzia in un'alterazione apprezzabile della qualità della vita consistente in agire altrimenti o in un non poter fare come prima ».

11- In generale si può dire che il danno esistenziale, già presente nel novero della casistica giurisprudenziale di specie, è andato acquisendo, con il tempo, un carattere di legittimità giuridica tutto suo, attirando su di sé l'attenzione delle varie componenti della comunità giuscientifica, tra le quali si è fatta più nutrita la schiera di coloro che l'hanno sostenuto.

12- Sono questi, tra gli altri, i nuovi connotati pensati per il ricorso in Cassazione dalla commissione del ministero della Giustizia impegnata a preparare il riordino della disciplina.

13- Si propone, poi, di eliminare la possibilità di impugnare le sentenze del giudice di pace, in modo da alleviare il carico della Cassazione.

8- L'art. 9 de la L. n. 192 de 1998 – modifié par l'art. 11 de la L. n. 57/01 – a introduit dans l'ordonnement juridique une disposition de loi, pouvant aboutir à une révolution dans les rapports entre entreprises, et plus particulièrement en ce qui concerne l'aspect de la liberté de concurrence et des règles de comportement entre sujets du monde de l'entreprise.

9- Depuis quelque temps une nouvelle typologie de dommage a été créée par la jurisprudence et aussi par la doctrine : c'est ce que l'on appelle le dommage existentiel.

10- Nous référant à la définition qu'en a donnée la cour d'appel de Milan, chambre II, 29.1.2003, nous pouvons reconnaître le dommage existentiel comme la « lésion de la personnalité du sujet dans sa façon d'être, qu'elle soit personnelle ou sociale, qui se manifeste par une altération appréciable de la qualité de la vie qui porte à agir autrement ou à ne pas pouvoir faire comme avant ».

11- En général, on peut dire que le dommage existentiel, appartenant déjà au répertoire des cas jurisprudentiels en espèce, a acquis, avec le temps, un caractère de légitimité judiciaire lui étant propre, attirant sur lui l'attention des différents composants de la communauté scientifique des juristes, dans les rangs de laquelle elle a reçu le soutien le plus fort.

12- Voilà, entre autres, les nouvelles caractéristiques pensées pour le pourvoi en Cassation par la commission du ministère de la Justice préparant la réorganisation de la discipline.

13- On propose, ensuite, d'éliminer la possibilité d'attaquer le jugement du juge d'instance, de façon à alléger la charge de travail de la Cassation.

14- Il giudice tributario non è tenuto ad acquisire le prove d'ufficio e non può supplire all'onere probatorio che spetta al contribuente.

15- Il giudice tributario, invece, può acquisire d'ufficio determinate prove solo se sono indispensabili per decidere e per motivare in maniera adeguata la sentenza.

16- Al giudice è inoltre richiesto di supplire a eventuali carenze probatorie riguardanti atti e documenti che sono in possesso della parte resistente, richiedendone l'acquisizione.

17- In questa legislatura, spesso i tempi parlamentari sono stati dettati dai tempi processuali.

18- In dirittura d'arrivo anche la depenalizzazione dei reati di opinione : ieri l'Aula della Camera ne ha iniziato l'esame che potrebbe concludersi in pochi giorni.

19- E mentre le toghe si preparano a far riuscire il loro « sciopero di mezza estate », l'opposizione organizza l'ostruzionismo per oggi.

20- Secondo la Suprema Corte è legittimo applicare in modo retroattivo l'articolo 6 dello Statuto, in quanto espressione di principi di affidamento e di buona fede già presenti nell'ordinamento e che hanno già trovato riconoscimento nella giurisprudenza della stessa Cassazione, della Corte di giustizia delle Comunità europee e della Corte europea dei diritti dell'uomo.

100 phrases à traduire

1- Quasi sei ore di interrogatorio per C. B. che, come preannunciato dai suoi legali, ha deciso di collaborare e rispondere a tutte le domande.

2- Da mezzogiorno fino alle 18 di ieri il gip lo ha ascoltato alla presenza dei pubblici ministeri e dei suoi avvocati.

3- L'accusa è quella di lesioni gravi e rapina aggravata, perché alla sua vittima ha anche portato via vestiti, portafoglio, orologio e cellulare.

4- Secondo i carabinieri oltre che gestire il mini-spaccio di hashish della zona taglieggia anche i ragazzini con richiesta di denaro e minacce.

5- Si ricorda solo che fin dall'inizio la magistratura genovese decise di evitare la strada pericolosa « dei processi politici », per individuare sia tra i manifestanti che tra le forze dell'ordine i comportamenti illegali, con la più assoluta equidistanza, senza subire alcun condizionamento esterno.

6- Un sostanziale « stop » al turismo forense, per cercare di affrontare la prova di abilitazione alla professione in una sede « facile ».

7- Ecco in sintesi i punti fondamentali del decreto legge che entrerà in vigore nel 2004.

8- Più che la sentenza di un giudice del lavoro sembra un vero e proprio manifesto di solidarietà nei confronti del giornalista più militante del servizio pubblico.

9- « La sentenza odierna – ha aggiunto – non fa altro che ricordare che i lavoratori hanno dei diritti che non possono essere lesi da nessuno ».

10- La norma intendeva che la sospensione per le più alte cariche dello Stato riguardasse i processi e non anche le indagini.

11- A una settimana dall'archiviazione dell'accusa di omicidio per il carabiniere M. P., i giudici genovesi hanno deciso anche l'archiviazione dell'inchiesta che vedeva come imputati 93 giovani no-global.

12- Ieri il gip A. I., accogliendo le richieste del pm F. L. (il quale, nel frattempo, è stato nominato procuratore della Repubblica), ha disposto per tutti l'archiviazione e il non dover procedere per i reati di resistenza aggravata a pubblico ufficiale, furto aggravato, lesioni personali, detenzioni di coltelli e di armi improprie.

13- È urgente che si arrivi al rinvio a giudizio dei responsabili e dei mandanti.

14- Con l'avvio in altri 25 capoluoghi di provincia, si estende a tutto il territorio nazionale la sperimentazione del poliziotto e carabiniere di quartiere.

15- Alla vigilia della riunione di Venezia, i magistrati delle quattro procure della Repubblica che indagano su Unabomber non sono d'accordo su niente.

16- Il procuratore di Pordenone, D. L., teme invece che spogliare i magistrati di indagini che vanno avanti da anni, sarebbe una perdita di tempo prezioso.

17- L'unificazione dei fascicoli giudiziari può essere utile, ma è soprattutto necessario puntare a un rafforzamento della struttura investigativa.

18- In queste ore agenti della Digos stanno controllando gli spostamenti di alcune persone sospettate di essere in qualche modo coinvolte negli episodi riconducibili a Unabomber.

19- Per lui il sostituto procuratore M. ha già annunciato che chiederà il giudizio immediato, senza procedere a una perizia.

20- È gravemente malata e se i medici del policlinico di Bari stabiliranno che non può restare in carcere, la bionda tornerà a casa.

21- Il sostituto procuratore della Repubblica di Arezzo, E. I., che ha aperto un'inchiesta sulla morte dell'imprenditore, ha inviato al medico un avviso di garanzia.

22- Le nuove prove dell'accusa sono state depositate ieri ai giudici del tribunale di Catanzaro nel corso dell'udienza del riepilogo che è stata rinviata al 23 ottobre per consentire ai difensori di prendere visione dei nuovi atti.

23- Il direttivo della Camera penale, l'associazione maggiormente rappresentativa degli avvocati penalisti, ha rinnovato gli incarichi nelle commissioni.

24- La pistola, una calibro 9 x 21, di fabbricazione jugoslava, con il caricatore pieno, il colpo in canna e la sicura disinserita era nascosta sotto il pavimento, ai piedi di una edicola votiva dedicata a Santa Rita, nei giardini di un grosso condominio di via Candura.

25- L'arma è stata trovata proprio nei pressi del luogo dell'agguato, in una zona sotto il controllo dei T., gruppo criminale più che mai attivo anche dopo la morte, nell'estate di due anni orsono del suo boss, N. T.

26- « Nella nostra attività – ha detto – abbiamo visto che molte delle famiglie immigrate in Italia continuano a perpetuare le loro tradizioni, che però in alcuni casi sono in contrasto con le nostre leggi, come accade con l'infibulazione e i matrimoni coatti ».

27- Ma, nonostante la crescita delle violenze denunciate dalle donne, sia gli operatori che le forze dell'ordine hanno rilevato una grande difficoltà da parte del sesso femminile a denunciare i propri carnefici.

28- Il progetto è andato a monte e in manette sono finiti S. A., gelese, un lungo elenco di precedenti per droga ed estorsione, e P. P., anche lui gelese, una condanna a 14 anni per mafia e traffico di stupefacenti inflitta in primo grado da S.

29- L'indagine viene seguita con particolare attenzione anche dalla dia, come ha confermato il neo procuratore nazionale antimafia P. G.

30- Secondo gli investigatori della Squadra Mobile di Padova, coordinati da M. C., sono loro i capi della banda di rumeni che all'inizio di ottobre ha messo a segno due brutali rapine nel Padovano, e che altre ne avrebbe consumate in tutto il Veneto assieme a numerosi furti.

31- Il pubblico ministero A. T. ha trovato più che convincenti le prove prodotte dalla polizia, e raccolte anche grazie al lavoro del Ris dei carabinieri, e ha spiccato non tre ma sette ordinanze di custodia cautelare, per tutta la banda.

32- I giudici del tribunale di sorveglianza dei minori di Milano dovrebbero infatti decidere entro venerdì prossimo se accogliere la richiesta presentata dai difensori della ragazza: l'affidamento ai servizi sociali in un luogo lontano da Chiavenna dove possa svolgere attività lavorativa ai fini riabilitativi.

33- Per comminare una condanna « troppo severa » i giudici in Sicilia rischiano di essere uccisi.

34- Gli investigatori puntano a individuare altri soggetti coinvolti nel progetto di attentato, che potrebbe avere come motivazione la vendetta da parte di P. P., tornato libero da un paio

Références bibliographiques

- AGNÈS (Yves), *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte & Syros, 2002, 447 p.
- CARE (Jean-Marc), DEBYSER (Francis), *Jeu, langage et créativité*, Paris, Hachette, 1991², 169 p.
- CONENNA (Mirella), *Les proverbes divertissants*, Fasano, Schena editore, 1990, 287 p.
- CONENNA (Mirella), VERGNE (Michel), *Traitement automatique multilingue du lexique de la médiation*, in « Comunicazione Interpretazione Traduzione », Milano, Mimesis Edizioni, 2006, pp. 445-453.
- CORNU (Gérard), *Linguistique juridique*, Paris, Éditions Montchrestien, 2005, 443 p.
- GÉMAR (Jean-Claude), *Traduire ou l'art d'interpréter*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1995, 232 p. (volume II).
- GILE (Daniel), *La traduction, la comprendre, l'apprendre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, 278 p.
- LAUZIERE (Lucie), *Un vocabulaire juridique bilingue canadien*, in « Meta », XXIV, n. 1, 1979, pp. 109-114
- LEBERTRE (Sylvain), MAURO (Carole), *Dictionnaire juridique*, Paris, L.G.D.J., 2001, 497 p.
- LEDERER (Marianne), *La traduction aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1994, 223 p.
- THIBAUD (Robert-Jacques), *Le jeu de l'oie : pratique d'un labyrinthe initiatique et divinatoire*, Paris, Édition Devry, 1995, 184 p.

